



VILLE d'AJACCIO  
CITA' d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Jeudi 24 Mai à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 Mai, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. COMBARET, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, MM. SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme PIMENOFF	à	M. MARY
M.BASTELICA	à	Mme POLI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI Claire
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme PASQUALAGGI
M. TOMI	à	M. D'ORAZIO
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SUSINI-BIAGGI	à	M. VITALI
Mme GUERRINI	à	M. LAUDATO
M. MARCANGELI	à	M. SBRAGGIA

**Etaient absents :**

Mme DEBROAS, Mme CURCIO, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 24 Mai 2012

Délibération N°2012 / 129

**Programmation des expositions à l'Espace Diamant, saison 2012-2014.**

## **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Dans le cadre de ses missions de service public, la salle d'exposition de l'Espace Diamant a vocation à favoriser l'accès de tous à l'art de notre temps et à en assurer la promotion en favorisant plus particulièrement la création contemporaine. Elle se doit d'accueillir des manifestations professionnelles et non commerciales tout au long de l'année qui sont accompagnées d'actions de médiation en particulier en direction des scolaires.

Ainsi, après une première saison dont le bilan est très honorable puisqu'il indique 4 587 visiteurs dont 745 scolaires pour 12 expositions, le Comité technique des arts plastiques qui a été constitué à cet effet, s'est réuni pour proposer une sélection opérée parmi les propositions transmises à la Direction de la Culture et destinée à être présentée à l'Espace Diamant.

Ce Comité, présidé par Monsieur le Maire et composé d'élus, de représentants institutionnels et de personnalités qualifiées a été constitué en effet afin d'éclairer les choix de l'autorité municipale et d'assurer la qualité et la légitimité des propositions d'artistes indépendants retenues pour l'élaboration de la programmation annuelle des expositions.

Ces choix proposés ont été déterminés selon des critères d'appréciation qui n'excluent aucune démarche et s'appuient sur la qualité et la pertinence des projets au regard des objectifs et de la mission de service public de ce lieu.

Afin de ne pas exclure les pratiques amateurs, il a également été proposé d'organiser un Salon des Artistes Ajacciens qui a fait l'objet d'un appel à candidatures en janvier 2012 afin de permettre à ces artistes d'aller à la rencontre du public.

Ce salon annuel qui aura lieu en septembre permettra de promouvoir la création plastique émergente et de répondre aux exigences des artistes en recherche de lieux d'exposition.

Il est rappelé par ailleurs que, par délibération du Conseil Municipal du 14 mars 2011 deux partenariats ont été définis, d'une part avec le FRAC de Corse et d'autre part avec le

Centre Méditerranéen de la Photographie pour des expositions annuelles de deux mois. Ces partenariats ont été formalisés par conventions triennales.

D'autre part, afin de créer des passerelles entre le musée Fesch -Palais des Beaux Arts et l'Espace Diamant, il est également proposé d'accueillir des expositions originales dans le cadre d'expositions temporaires chaque fois que cela apparaîtra pertinent.

La gestion du planning étant de la responsabilité des services municipaux, il est donc proposé de présenter les expositions des artistes professionnels et le salon des amateurs selon le programme joint en annexe.

Pour la réalisation de ce programme, la Ville prendra en charge le vernissage, le gardiennage, l'affiche, les cartons d'invitation ainsi que le coût des assurances de chaque exposition.

Elle réalisera sous réserve des crédits disponibles une plaquette annuelle annonçant l'ensemble des propositions.

Les crédits disponibles sont inscrits au BP 2012, Fonction 33, Chapitre 11, Articles 6233, 60628,60632 et 6237, Enveloppes 11344, 11341,11342 et 12531.

## **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

**D'approuver** la proposition du programme des expositions présentées à l'Espace Diamant pour la saison 2012/13 /14

**D'autoriser Monsieur le Maire** à signer tous les actes administratifs relatifs à cette programmation.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Ouï l'exposé de Mme Anne-Marie LUCIANI, Adjointe Déléguée,**  
**Et après en avoir délibéré**

Vu la loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,  
Vu la loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.  
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités Territoriales.

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 mai 2012.

**APPROUVE**  
**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

Le programme des expositions présentées à l'Espace Diamant 2011/2012/2013/2014, ci-annexé.

**AUTORISE Monsieur le Maire**

A signer tous les actes administratifs relatifs à cette programmation.

**DIT**

Que les crédits sont prévus au budget 2012 et que les dépenses seront imputées aux articles 6233, 60628, 60632 et 6237, Chapitre 11, Fonction 33.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....  
**Fait à Ajaccio les jour, mois et an que dessus**  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

  
**DEPUTE-MAIRE,**  
**Simon RENUCCI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120524-2012\_129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2012